

Wereldhave

BELGIUM

Société anonyme
Société Immobilière Réglementée publique
Medialaan 30, boîte 6
1800 Vilvorde
Numéro d'entreprise 0412.597.022 (RPM Bruxelles)

Résultat du dividende optionnel en actions pour l'exercice 2021

- **42,4% des actionnaires optent pour un dividende en nouvelles actions**
- **Renforcement des capitaux propres de € 10,6 millions**

Les actionnaires de la société immobilière réglementée publique de droit belge Wereldhave Belgium SA (ci-après la « **Société** ») ont opté à 42,4% pour l'apport de leurs droits au dividende en échange d'actions nouvelles plutôt que pour la perception de leur dividende en espèces.

Ce résultat permet de renforcer les capitaux propres de la Société de € 10,6 millions (capital) par la création de 193.938 actions nouvelles. Le nombre total d'actions émises par la Société s'élève ainsi dès aujourd'hui, le 6 mai 2022, à 8.886.001. Le solde des droits au dividende sera versé en espèces, ce qui génère (tenant compte du précompte mobilier total à payer) une distribution en espèces d'un montant total de € 25,1 millions. Cette augmentation de capital permet de réduire le taux d'endettement en date du 31 mars 2022 de l'ordre de 1,1% par rapport à un scénario de distribution à 100% du dividende en espèces.

En outre, celle-ci permettra également à la Société d'effectuer, le cas échéant, de nouvelles opérations financées par dette, des investissements au sein de son portefeuille existant et renforcera les liens avec ses actionnaires.

Le lundi 9 mai 2022, le règlement effectif de la distribution du dividende aura lieu, en fonction du choix de l'actionnaire, par la livraison d'actions nouvelles, émises en échange de l'apport des droits de dividendes, par paiement en espèces, ou par une combinaison des deux modalités de paiement décrites précédemment. Les actions nouvellement créées seront cotées dès le lundi 9 mai 2022 et seront négociables à partir de ce moment sur Euronext Brussels. Les actions nouvelles participeront aux résultats de la Société à partir du 1 janvier 2022 (premier dividende payable en 2023).

Notification conformément à l'article 15 §1 de la Loi du 2 mai 2007 relative à la notification des participations importantes (Loi en matière de Transparence)

À la suite de cette augmentation de capital et de l'émission de 193.938 actions nouvelles à un prix d'émission total de € 8.101.387,08 (capital), le capital social total de la Société s'élève au 6 mai 2022 à € 371.195.607,41. Désormais, le capital est représenté par 8.886.001 actions ordinaires entièrement libérées. Il n'y a pas d'actions privilégiées. Il n'y a pas d'options ou de warrants en circulation donnant droit à des actions. Chacune de ces actions est assortie d'un droit de vote à l'assemblée générale et ces actions représentent le dénominateur à des fins de notification dans le cadre de la Loi en matière de Transparence (i.e. des notifications, entre autres, en cas d'atteinte, de dépassement ou de manquement aux seuils statutaires ou légaux).

Cette augmentation de capital génère un effet dilutif sur le résultat attendu par action du fait de l'augmentation du nombre d'actions en circulation, lequel est estimé à 6 euro cents sur le résultat net attendu des activités clé de l'exercice en cours.

La Société souhaite enfin remercier une nouvelles fois ses actionnaires d'avoir réitéré leur confiance dans la Société.

Pour plus d'informations – Ingrid Theuninck* – Chief Financial Officer - +32 2 732 19 00
investor.relations@wereldhavebelgium.com

Wereldhave Belgium se concentre sur des centres commerciaux et retail parcs qui ont une position dominante dans leur zone de chalandise.

Wereldhave Belgium est cotée au marché continu d'Euronext Bruxelles et sa capitalisation boursière au 31 mars 2022 s'établit à € 527,6 millions.

Plus d'informations figurent sur le site internet: www.wereldhavebelgium.com

* Pour Firesti SRL